

6. Plans de mise en œuvre

Décision : SC-11/7 : Plans de mise en œuvre

Contexte :

La Conférence des Parties a pris note du projet d'orientations concernant les inventaires et les solutions de remplacement des polluants organiques persistants⁹ et d'autres orientations disponibles pour soutenir l'élaboration et l'actualisation des plans nationaux de mise en œuvre de la Convention de Stockholm.¹⁰

Suivi :

	Demande d'information	Répondants	Dates limites de communication des informations
(a)	Les Parties qui n'ont pas élaboré ou actualisé leurs plans de mise en œuvre sont invitées à intensifier leurs efforts pour ce faire et les transmettre dès que possible.	Parties	Dès que possible
(b)	Les Parties et les observateurs sont invités à présenter des observations sur les orientations et sur le document qui établit un projet de stratégie mondiale pour la révision et l'actualisation des plans de mise en œuvre conformément à l'article 7 de la Convention.	Parties Observateurs	31 octobre 2023
(c)	Les organes compétents de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination sont invités à examiner les aspects liés aux déchets des orientations concernant l'établissement d'inventaires et les solutions de remplacement des POP et d'autres orientations disponibles pour soutenir l'élaboration et l'actualisation des plans nationaux de mise en œuvre pour la Convention.	Organes de la Convention de Bâle	31 octobre 2023
(d)	Les Parties sont encouragées à tester l'utilisation des modèles électroniques de communication des données quantitatives and qualitatives indiquées dans les plans nationaux de mise en œuvre qui sont conformes à l'obligation de communication énoncée à l'article 15 ; créés en coopération avec le Service Substances chimiques et santé du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Les Parties sont invitées à présenter ses observations dans des modèles électroniques.	Parties	31 octobre 2023

Personne de contact :

Mme Kei Ohno, courriel : kei.ohno@un.org.

⁹ UNEP/POPS/COP.11/INF/21, UNEP/POPS/COP.11/INF/22.

¹⁰ <http://chw.pops.int/tabid/7730/Default.aspx>.